

DIALOGUE SOCIAL AUX OPH !

Dernière mise à jour : 04-03-2012

Enfin ! On n'y croyait plus !

Tout arrive à qui sait attendre !

Compte rendu du CPN des OPH du 22 février 2012

La Commission Paritaire Nationale des OPH du 22 février 2012 fut une grande première car, comme il est dit dans les titres, pour la première fois depuis sa création, l'ensemble des Organisations Syndicales (7 syndicats) ont quitté la table des négociations en dénonçant l'immobilisme, la non communication et le jusqu'au-boutisme de la Fédération des OPH et surtout de la délégation des employeurs qui la représente.

Seule dans le passé la CGT avait quitté la table des négociations en dénonçant déjà tous ces faits.

Il est même arrivé que les autres syndicats aient les mêmes approches que nous, voire les mêmes conclusions, mais ces organisations avaient du mal à se décoller de leur siège et à nous rejoindre dans notre opposition à vouloir poursuivre des négociations avec de telles pratiques.

Cette dernière CPN du 22 a été une révélation et un aboutissement sur le fait que, pour travailler sérieusement et de façon "professionnelle" sur les dossiers qui nous sont proposés et cela dans l'intérêt de tous les salariés des OPH, nous ne pouvions plus nous contenter de travailler comme "des amateurs" à savoir :

- disposer trop souvent de documents remis en début de séance et ne nous permettant pas une analyse fine et juste en amont des dossiers qui nous sont présentés et inscrits à l'ordre du jour ;
- de ne pas disposer d'éléments complémentaires et de comparaison (statistiques - bilan social, etc.) sur les OPH nous permettant à aussi d'avoir une analyse plus fine sur les situations réelles et vécues par les salariés des OPH ;
- de trop souvent remettre de CPN en CPN des points inscrits à l'ordre du jour et qui ne sont pas abordés ou de façon superficielle, marquant à aussi le peu d'intérêt de la délégation employeur à vouloir traiter les dossiers inscrits (pour exemple, et si nous devions en donner qu'un, nous prendrions celui de la NAO nationale, donc des rémunérations concernant les minima de chaque catégorie où nous n'avons disposé d'aucun élément tangible, comptable et financier permettant de dire ou de contredire que, pour 2012, les 0,5% (de janvier à juin), + les 0,3% pour la fin de l'année proposés par la délégation employeur pour les salariés de droit privé étaient justifiés).

En début de séance de la CPN du 22, la délégation employeur a tenté de briser cet élan d'unité des organisations syndicales et si, par le passé elle y a réussi, cette fois-ci elle s'est heurtée à une volonté commune de dire ...STOP... et de faire passer le message à toutes les instances de la Fédération des OPH que... TROP c'est TROP.

Les 7 organisations ont acté plusieurs décisions en sortant de la salle, à savoir :

- rencontrer très rapidement le Président de la Fédération des OPH pour l'informer en direct de cette situation et en lui demandant d'intervenir auprès de... SA ...délégation d'employeurs s'il souhaite, comme il est dit partout, que le dialogue social doit exister et donc se poursuivre ;
- sortir un tract intersyndical qui sera diffusé dans tous les OPH pour informer l'ensemble des salariés de ce qui se passe en CPN et les préparer à se mobiliser pour soutenir les organisations syndicales nationales qui siègent et défendent les intérêts des salariés ;
- proposer d'autres actions communes à définir très rapidement ensemble, si aucun élément nouveau ne permet de faire avancer tous les dossiers qui sont en cours.

La délégation CGT vous tiendra naturellement informé de la suite qui sera donnée à nos propositions communes et des décisions qui seront prises par les 7 syndicats